Gouvernement du Canada | Government of Canada

# ONU

Vancouver Canada 2017

## MAINTIEN DE LA PAIX

Réunion des ministres de la Défense

## COMPTE RENDU

Les 14 et 15 novembre 2017

UN Nations Unies
Maintien de la paix
un.org/peacekeeping

Canada

DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 1 2018-04-05 3:14 PM

COUVERTURE :

1. Deux officières nigérianes de l'unité de police constituée de l'ONU à Haïti discutent avec des enfants pendant leur patrouille à Port-au-Prince.

2. Le Premier ministre Justin Trudeau et le secrétaire général adjoint de l'ONU Jean Pierre Lacroix présentent le prix 2017 du défenseur militaire des genres de l'ONU au major Seitebatso Pearl Block.

3. Angelina Jolie, envoyée spéciale du Haut Commissariat pour les réfugiés de l'ONU et co-fondatrice de l'Initiative pour la prévention des violences sexuelles, participe dans une table ronde avec de hauts responsables militaires.

4. L'hon. Harjit Sajjan, ministre de la Défense nationale et S.E. la très hon. Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie participent dans l'atelier « Les jeunes comme artisans de la paix ».

**Renseignements supplémentaires**

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la Réunion des ministres à l'adresse suivante :
https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/campagnes/reunion-ministres-defence-maintien-paix.html

D2-397/2018F-PDF
978-0-660-24955-1
DGM-2/1117-FXT

DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 2 2018-04-05 3:14 PM

# RÉUNION DES MINISTRES DE LA DÉFENSE SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

## OBJECTIFS DE LA RÉUNION DES MINISTRES

1. Faire le bilan des efforts réalisés depuis la dernière Réunion des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui a eu lieu à Londres, au Royaume-Uni, en 2016.
2. Encourager de nouveaux engagements de la part des États membres afin de combler les principales lacunes en matière de capacités pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU.
3. Faire avancer la réforme du maintien de la paix pour améliorer la capacité de l'ONU à mieux planifier et exécuter les opérations de maintien de la paix.
4. Favoriser l'adoption de solutions pragmatiques et novatrices afin d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix en misant sur les *engagements*, la *planification* et le *rendement*, avec un nouvel accent sur les *partenariats*.

## RÉSUMÉ

Les 14 et 15 novembre 2017, la Réunion des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies à Vancouver a accueilli le plus grand nombre jamais observé de délégations de défense vouées aux opérations de maintien de la paix. Le Canada, les Nations Unies et les dix nations co-hôtes – le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Japon, les Pays-Bas, le Pakistan, le Rwanda, l'Uruguay, les États Unis et le Royaume-Uni – ont accueilli des ministres de la Défense ainsi que des délégations officielles de 80 pays et de cinq organisations internationales. La Réunion avait pour but d'obtenir de nouveaux engagements et de faire avancer les engagements existants en vue de combler les lacunes en matière de capacités des Nations Unies, de réformer les opérations de maintien de la paix pour résoudre des problèmes récurrents, d'accroître le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix et de moderniser les outils afin de maintenir la paix autrement. La Réunion des ministres de la Défense à Vancouver était la dernière d'une série de rencontres de haut niveau axées sur l'obtention d'un appui supplémentaire pour contribuer à répondre aux besoins mondiaux dans le domaine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'hon. Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie; l'hon. Harjit Sajjan, ministre de la Défense nationale; le Premier ministre Justin Trudeau; l'hon. Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères; et le général Jonathan Vance, chef d'État-Major de la Défense.



DGM-2/1117-FXT_UNPKDM_Report-Fre_v2.indd 1 2018-04-05 3:14 PM

Après un moment de silence observé à la mémoire des Casques bleus morts dans l'exercice de leurs fonctions, la séance plénière a été officiellement ouverte par l'honorable Harjit S. Sajjan, ministre de la Défense nationale du Canada. Afin de guider les délibérations, M. Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a rappelé les priorités du maintien de la paix moderne :

- l'importance d'accorder la priorité aux solutions politiques;
- la protection des civils;
- la nécessité pour les soldats de la paix d'être plus efficaces et mobiles, grâce à une meilleure formation.

S'adressant aux délégations réunies, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé l'héritage canadien en matière de maintien de la paix, en commençant par le legs de Lester B. Pearson, lauréat du Prix Nobel de la paix en 1957 pour son leadership dans la résolution de la crise du canal de Suez. Le premier ministre a souligné que les défis d'aujourd'hui dans le domaine du maintien de la paix sont ceux d'une nouvelle ère. À cette fin, le Canada a annoncé une série d'engagements, y compris une initiative visant à augmenter le nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix – l'Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix. Le premier ministre Trudeau a également dévoilé les Principes de Vancouver, une série exhaustive d'engagements comprenant des engagements politiques des États membres en vue de l'amélioration de la formation, de la planification et de la conduite de leurs propres forces en ce qui a trait à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

**En reconnaissance de ses efforts inlassables pour promouvoir l'égalité dans les opérations de maintien de la paix et en reconnaissance de l'importance transversale de la question des genres, le major Seitebatso Pearl Block, de la Force nationale de défense sud-africaine, a reçu le prix 2017 du défenseur militaire des genres de l'ONU.**

Au cours de la réunion, 49 délégations ont annoncé de nouveaux engagements en matière de maintien de la paix et 14 délégations ont fait avancer des engagements déjà établis. Bon nombre de ces annonces consistaient en des « engagements conjoints » – une pratique émergente permettant de combler d'importantes lacunes dans les capacités et d'améliorer la coordination avec les Nations Unies et entre les États membres.

## LA ROUTE VERS VANCOUVER

La portée de la Réunion des ministres de la Défense de 2017 va bien au-delà des événements des 14 et 15 novembre à Vancouver. Des rencontres préparatoires ont été tenues à Kigali, Tokyo et Dhaka par le Rwanda, les Pays-Bas, le Japon et le Bangladesh, pays co-hôtes de la Réunion des ministres. Chacune de ces rencontres visait la réalisation de progrès à l'égard d'un défi clé des opérations modernes de maintien de la paix. Quarante-six États membres et trois organisations internationales ont participé à ces rencontres préparatoires, qui s'inscrivaient dans le cadre d'une nouvelle approche à l'égard de la Réunion des ministres, une approche que l'ONU a qualifiée de déterminante dans le succès de l'événement de Vancouver. De plus, une table ronde de la société civile a également été organisée à Ottawa en octobre 2017, offrant aux acteurs de la société civile une occasion de formuler des recommandations concrètes sur la réforme et la modernisation des opérations de maintien de la paix, recommandations qui ont ensuite été relayées aux délégations réunies à Vancouver. Ces événements ont contribué à l'établissement de réseaux d'expertise, de communication et de coopération dans le domaine du maintien de la paix qui subsisteront au-delà de la conclusion de la réunion de Vancouver.

## LA PERSPECTIVE DES GENRES ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

Reconnaissant que l'intégration de la perspective des genres et l'autonomisation des femmes sont essentielles à l'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ces enjeux transversaux ont été intégrés à tous les aspects de la Réunion de Vancouver, y compris aux discussions sur la planification et le rendement des opérations de maintien de la paix. En octobre 2017, les effectifs militaires de maintien de la



DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 2 2018-04-05 3:14 PM

paix comptaient moins de 3 000 femmes, soit 3,6 pourcent de l'effectif total déployé. La mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité a été d'une lenteur inacceptable, et de nombreuses délégations ont confirmé leur engagement à augmenter le nombre de femmes bien formées et bien équipées au sein des contingents de maintien de la paix sur le terrain.

L'importance de la sensibilisation à la question des genres et de l'égalité des genres a été constamment rappelée tout au long de la réunion, de même qu'au sein des groupes de discussion sur les engagements conjoints, l'instruction et le renforcement des capacités, la protection des personnes à risque, ainsi que l'alerte avancée et le déploiement rapide. Parmi les 49 délégations qui ont proposé de nouveaux engagements en matière de maintien de la paix, 32 y ont inclus un élément relatif aux genres.

## LA POLICE ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

Le nombre de policiers affectés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies a augmenté de façon marquée au cours des dernières années et les tâches policières dans les mandats des missions se sont complexifiées. Les policiers de l'ONU participent à l'éventail complet des activités de paix et de sécurité et exécutent des mandats dynamiques englobant les opérations, la formation, le mentorat, la prestation de conseils, le renforcement des capacités et, dans certains cas, les activités directes d'application de la loi. Dans ses interventions, M. Luis Carrilho, conseiller pour les questions de police de l'ONU, a réaffirmé le rôle clé que jouent les policiers dans la protection des civils – y compris la protection contre la violence fondée sur le genre – et a encouragé les pays fournisseurs de troupes à accroître les engagements en capacités policières pour les opérations de maintien de la paix. Il a souligné que la police est souvent la manifestation la plus visible de l'État et qu'elle constitue un élément essentiel de promotion de la paix, de la reconstruction après les conflits et du développement durable.

L'hon. Raul Jungmann (Brésil), Mme. Jane Connors (ONU); l'hon. José Alberto de Azeredo Lopes, (Portugal)

Un certain nombre d'États membres se sont engagés à Vancouver à fournir des policiers et des ressources policières, et bon nombre ont souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre les services en uniforme et d'instaurer des règles d'engagement claires pour les policiers de l'ONU et les policiers locaux. Dans ce contexte, de nombreux États membres ont mentionné que l'augmentation du nombre de femmes au sein des effectifs policiers de l'ONU – où elles comptent actuellement pour moins de 10 pourcent – contribuerait aussi à établir une relation de confiance avec les populations locales et à créer un environnement sécuritaire pour le signalement des crimes par les victimes de violence sexuelle. Le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU a fait remarquer que le déploiement de policiers est devenu un outil de plus en plus important dans le cadre d'opérations complexes de maintien de la paix de l'ONU. Vingt-et-un pays ont pris des engagements relatifs à la participation de policiers aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, y compris l'engagement de fournir : des policiers (et d'augmenter le nombre de policières); des unités de police constituées; des unités tactiques (SWAT) et des équipes policières spécialisées.

M. Luis Carrilho, Conseiller pour les questions de police pour les Nations Unies

M. Chris Lewis, conseiller pour la nation Squamish et Mme. Charlene Aleck, conseillère pour la nation Tsleil-Waututh

Le Premier ministre Justin Trudeau



DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 3 2018-04-05 3:14 PM

## LES OPÉRATIONS MENÉES EN MILIEU FRANCOPHONE

Aujourd'hui, certaines des opérations de maintien de la paix des Nations Unies les plus complexes se déroulent dans des milieux francophones, et l'expérience passée a démontré le rôle central des compétences linguistiques dans l'établissemexnt d'un dialogue avec les collectivités. Comme l'a mentionné l'une des délégations, l'accent mis sur les opérations menées en milieu francophone dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne concerne pas principalement la promotion de l'utilisation de la langue française, mais plutôt l'augmentation de l'efficacité. En termes simples, compte tenu du nombre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU en cours dans des pays francophones, de la complexité croissante des mandats de maintien de la paix et des interactions croissantes avec les populations locales, le besoin en Casques bleus capables d'interagir en français avec les populations locales se fait de plus en plus sentir.

M[me] Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, a souligné dans son allocution la nécessité pour les militaires affectés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans des milieux francophones de connaître les réalités culturelles et historiques du milieu dans lequel ils sont déployés et d'être en mesure de communiquer en français avec les populations locales. À cette fin, onze États membres se sont engagés à fournir des ressources afin d'améliorer l'efficacité des opérations menées en milieu francophone, dont des troupes francophones supplémentaires, de l'instruction supplémentaire en français et des traductions françaises des ressources mises à la disposition du personnel des Nations Unies. Au-delà des engagements individuels, certaines délégations ont reconnu la nécessité d'établir des partenariats bilatéraux et multilatéraux entre les pays et les organisations internationales francophones, comme l'Organisation internationale de la Francophonie, et les pays fournisseurs de troupes non francophones.

S.E. la très hon. Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie et Emmanuel Jal, artiste, activiste de la paix, et ancien enfant soldat.

### Discours principal

***Angelina Jolie, envoyée spéciale du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) de l'ONU et co-fondatrice de l'Initiative pour la prévention des violences sexuelles***

**Dans son allocution, l'envoyée spéciale de l'HCR de l'ONU a exhorté les participants à mettre fin à la violence fondée sur le genre et a fait valoir que l'élimination de sa pire forme, soit la violence sexuelle comme arme de guerre, était cruciale pour la paix et la sécurité futures :**

**« Même si nous acceptons que la violence sexuelle n'a rien à voir avec le sexe, qu'il s'agit d'un crime, et qu'il est utilisé comme une arme, de nombreuses personnes croient encore qu'il est tout simplement impossible de faire quoi que ce soit. Il est déjà difficile d'agir au sein de nos propres sociétés, tel est le raisonnement. Comment diable pourrions-nous prévenir la violence sexuelle dans les conditions extrêmes de la guerre? C'est certes difficile, mais pas impossible. Nous avons les lois, les institutions et l'expertise pour la collecte de preuves. Nous sommes en mesure d'identifier les auteurs et les responsables. Ce qui manque, c'est la volonté politique. »**



DGM-27111-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 4 2018-04-05 3:14 PM

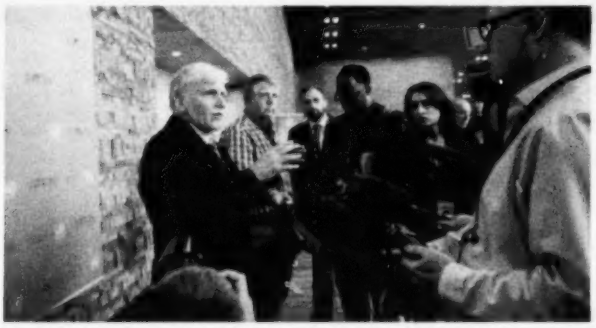

L'hon. Lgén (ret) Roméo Dallaire s'adresse aux médias.

## LES PRINCIPES DE VANCOUVER

Les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, entérinés par plus de 50 États membres de l'ONU lors de leur lancement à Vancouver, sont une initiative du gouvernement canadien en partenariat avec la *Roméo Dallaire Child Soldiers Initiative*, qui vise à accorder davantage d'importance aux efforts de prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants soldats dans le contexte des opérations de maintien de la paix.

Les Principes consistent en une série de 17 engagements s'appuyant sur un ensemble existant de politiques et de lois internationales sur les enfants et les conflits armés, notamment les Principes de Paris. Les Principes de Vancouver sont axés sur les défis posés par les enfants soldats dans un contexte de maintien de la paix, en accordant une importance accrue aux efforts destinés à prévenir le recrutement d'enfants soldats, y compris par l'alerte avancée et le signalement des violations graves des droits des enfants.

*M. Atul Khare, secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, ONU*

**« Les partenariats avec les États membres et les organisations régionales sont cruciaux pour le succès des Nations Unies et le succès des opérations de maintien de la paix. Nous avons des partenariats avec des États membres qui nous donnent les mandats et qui nous fournissent les troupes, les ressources financières, l'équipement essentiel et le soutien politique. »**

## LES ENGAGEMENTS CONJOINTS

**Président:** Le très honorable Earl Howe, Leader adjoint de la chambre des Lords et ministre d'État de la Défense, Royaume-Uni

**Panélistes:**

L'hon. Frank Bakke-Jensen, ministre de la Défense, Norvège

Mgén (ret) Tarique Ahmed Siddique, conseiller à la Défense et à la Sécurité auprès du premier ministre, Bangladesh

M. Wim Geerts, sous-ministre de la Défense, Pays-Bas

Les engagements conjoints sont des engagements pris de concert avec d'autres États membres et organisations internationales pour combler les principales lacunes en matière de capacités pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les participants à la Réunion des ministres ont souligné que les engagements conjoints constituent un outil essentiel pour assurer le déploiement des éléments habilitants et des capacités spécialisées. Lors de la séance annonçant de nouveaux engagements conjoints et l'avancement d'engagements existants, des engagements ont été pris en ce qui a trait à l'utilisation de nouveaux mécanismes pour répondre aux besoins de l'ONU en matière de déploiement rapide, pour fournir des équipes de mission féminines et des unités mixtes afin de combler des lacunes importantes, pour mettre en place des installations médicales et pour proposer des solutions novatrices en matière de formation.

Les panélistes ont également discuté de l'importance des partenariats entre plusieurs États membres, en particulier pour les plus petits pays fournisseurs de troupes. Ces partenariats ont été utilisés pour proposer des arrangements en matière de rotation entre les pays, permettant ainsi le déploiement de ressources rares et de niveau élevé de façon continue et à plus long terme. Bien que ces partenariats aient jusqu'à présent mis l'accent sur les capacités aériennes, les participants ont exprimé la volonté générale d'étendre ces arrangements de rotation à d'autres domaines des opérations de maintien de la paix. La coopération régionale par l'entremise d'engagements conjoints a été expressément évoquée comme un moyen pour les États membres de travailler ensemble pour faire en sorte que les engagements puissent être ciblés afin de répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix modernes.



DGM-27111-FXT_UNPKDM_Report-Fre_v2.indd 5 2018-04-05 3:14 PM

## L'INNOVATION EN MATIÈRE D'INSTRUCTION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

**Président:** L'hon. Chrystia Freeland, C.P., députée, ministre des Affaires étrangères, Canada

**Panélistes:**

L'hon. Tomohiko Yamamoto, ministre d'État de la Défense, Japon

L'hon. Peter Hultqvist, ministre de la Défense, Suède

M. Philippe Errera, directeur général – Relations internationales et Stratégie, ministère de la Défense, France

Dr. Patricia Flor, commissaire au gouvernement fédéral pour le désarmement et le contrôle des armements et directeur général de l'Ordre international, des Nations Unies et du contrôle des armements, Allemagne

Mgén Jean-Paul Deconinck, commandant de la Force MINUSMA

***Patrick M. Shanahan, secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis***

**« Le monde a besoin d'un leadership fort en ce moment. Nos antécédents, nos expériences et nos lieux d'origine sont différents, et cela influence notre perception des défis liés à la sécurité, mais nous avons un but commun – protéger et sauver des vies innocentes. »**

Une leçon clé à retenir des missions de maintien de la paix passées est l'importance de l'instruction et du renforcement des capacités, tant en ce qui concerne l'amélioration des capacités des forces de maintien de la paix que le renforcement des forces locales, un facteur crucial de stabilité à long terme. Les contributions des délégations ont visé les façons de soutenir les compétences militaires professionnelles requises pour remplir les mandats de maintien de la paix et contribuer à l'établissement d'une paix durable.

Les délégations ont souligné l'importance des normes d'instruction et des critères d'évaluation de l'ONU pour assurer l'uniformité et l'efficacité de la préparation au déploiement des soldats de la paix. Les arrangements en matière de renforcement des capacités régionales et les partenariats bilatéraux, le déploiement d'équipes d'instruction mobiles et le renforcement des compétences spécialisées comme les compétences linguistiques ont été évoqués comme des moyens clés pour répondre aux défis auxquels l'ONU est confrontée aujourd'hui. Par ailleurs, l'importance d'offrir des occasions d'instruction additionnelles aux femmes afin d'augmenter le nombre de femmes Casques bleus, de même que des programmes d'instruction fondés sur le genre pour tous les Casques bleus et non pas uniquement pour les femmes, a été soulignée.

## LA PROTECTION DES PERSONNES À RISQUE

**Président:** M. Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint aux Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Panélistes:**

M^me^ Rebecca Skinner, secrétaire adjointe de la Défense, Australie

L'hon. Raul Jungmann, ministre de la Défense, Brésil

L'hon. José Alberto de Azeredo Lopes, ministre de la Défense nationale, Portugal

Gén James Kabarebe, ministre de la Défense, Rwanda

M^me^ Jane Connors, secrétaire générale adjointe et défenseure des droits des victimes pour les Nations Unies

La protection des populations vulnérables est un objectif primordial des opérations de maintien de la paix et plus de 95 pourcent du personnel de maintien de la paix de l'ONU participe actuellement à des missions ayant pour mandat de protéger les civils. Les discussions tenues lors de la Réunion des ministres ont mis en lumière les défis modernes relatifs au maintien de la paix, avec de nombreux délégués exprimant leur appui aux réformes proposées par le secrétaire général de l'ONU, António Guterres. En plus de nombreux engagements en matière de nouvelles ressources et capacités, les délégués réunis à Vancouver ont fait remarquer que la protection des personnes à risque nécessite une plus grande anticipation des menaces qui pèsent sur les populations. Beaucoup d'entre eux ont indiqué que l'augmentation du nombre de femmes dans les missions de maintien de la paix est une étape importante pour gagner la confiance des communautés locales et protéger les populations les plus exposées, notamment les femmes et les enfants.

Les participants ont souligné le fait que la protection des personnes à risque exige également que les Casques bleus soient tenus responsables de leurs actes et que les coupables de crimes

Une policière ghanéenne de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour (MINUAD) pose avec des écoliers au camp d'El-Sereif pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, au Darfour-Sud.



DGM-2/1117-FX1 UNPKDM Report-Fre v2.indd 6 2018-04-05 3:14 PM

soient traduits en justice. Dans ce contexte, tous les pays participants se sont engagés à soutenir l'accent mis par le secrétaire général des Nations Unies sur la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les participants se sont entendus sur le fait que la protection des civils incombe principalement aux pays hôtes; les Nations Unies et les pays fournisseurs de troupes doivent s'efforcer de créer les conditions propices pour que cette transition ait lieu.

## L'ALERTE AVANCÉE ET LES DÉPLOIEMENTS RAPIDES

**Président:** M. Atul Khare, secrétaire général adjoint à l'Appui aux missions des Nations Unies

**Panélistes:**

L'hon. Khurram Dastgir Khan, ministre de la Défense, Pakistan

Mgén Shao Yuanming, chef d'état-major adjoint, ministère de l'état-major interarmées de la Commission militaire centrale, Chine

Mgén Ben Francis Okello, chef des plans et des opérations, division des opérations de paix dans le département de la paix et de la sécurité, Union africaine

L'hon. Jüri Luik, ministre de la Défense, Estonie, représentant la présidence de l'Union européenne

M. Luis Carrilho, Conseiller pour les questions de police pour les Nations Unies

Les participants à la Réunion des ministres ont souligné qu'il importe plus que jamais de mettre en place des mécanismes d'alerte avancée et de déploiement rapide pour prévenir l'augmentation de la violence. Faisant observer que la capacité de réagir aux alertes avancées peut permettre d'établir la confiance avec les populations locales et de sauver des vies, un certain nombre de pays participants ont pris des engagements concrets pour que des unités et des ressources soient mises à la disposition des Nations Unies aux fins de déploiement rapide. Compte tenu de la complexité croissante des opérations de

Cérémonie d'ouverture

maintien de la paix, diverses délégations ont indiqué que l'ONU avait non seulement besoin de ressources supplémentaires, mais aussi de nouvelles stratégies et de meilleurs mécanismes de coordination pour éviter les chevauchements. Cela comprend une meilleure coordination entre les pays fournisseurs de troupes et au sein de chacun d'entre eux, ainsi qu'un engagement plus rapide et plus efficace auprès des pays hôtes afin de faciliter des déploiements plus rapides.

Certaines délégations ont fait remarquer que les organisations régionales pourraient jouer un rôle en période de crise et combler des lacunes dans les situations où les Nations Unies n'ont pas la capacité de déployer rapidement des ressources. En plus de leurs engagements, plusieurs États membres ont réitéré leur soutien envers les initiatives des Nations Unies visant notamment à accroître le nombre et le pourcentage de femmes affectées aux opérations de maintien de la paix et à respecter les normes de comportement les plus strictes, y compris la politique de tolérance zéro du secrétaire général des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le ministre de la Défense nationale Harjit Sajjan, le secrétaire général adjoint de l'ONU Jean-Pierre Lacroix et le secrétaire général adjoint de l'ONU Atul Khare

Mgén Shao Yuanming (Chine), Mgén Ben Francis Okello (Union africaine) et l'hon. Jüri Luik (Union européenne)



DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 7 2018-04-05 3:14 PM

*Harjit S. Sajjan, ministre de la Défense nationale*

**« Ce fût un honneur et un privilège d'être l'hôte de cette rencontre. Maintenant que nous nous apprêtons tous à rentrer à la maison, nous devons transformer la promesse solennelle d'aujourd'hui en résultats concrets pour demain.**

**Nous devons continuer de travailler ensemble pour nous assurer que l'ONU a la capacité de surmonter les défis changeants qui se présentent.**

**Parce que, comme l'a si bien dit Lester B. Pearson :**

**'De tous nos rêves actuels, aucun n'est plus important ou plus difficile à réaliser que celui de la paix dans le monde. Ne perdons jamais notre foi en ce rêve, ni notre détermination à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il devienne un jour une réalité.' »**

## ATELIER ET SÉANCE PUBLIQUE LES JEUNES COMME ARTISANS DE LA PAIX

Faire participer les jeunes à la promotion de la paix et de la sécurité était un objectif clé de la Réunion des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies. Avant les séances plénières ministérielles, l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU) a organisé un atelier et une séance publique réunissant de jeunes délégués. Les délégués ont discuté d'un certain nombre de recommandations visant à soutenir le rôle des jeunes en tant qu'artisans de la paix, notamment l'abaissement de l'âge de vote au Canada, la promotion de l'éducation à tous les niveaux et le soutien au rôle des jeunes autochtones. Ces recommandations ont ensuite été présentées à la ministre du Développement international et de la Francophonie, Marie-Claude Bibeau, Roméo Dallaire, lieutenant-général (ret) et responsable de la Child Soldiers initiative, et Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, ont participé à l'atelier, en travaillant avec les jeunes délégués pour promouvoir des idées novatrices. Un compte rendu complet de l'événement et des recommandations formulées par les jeunes délégués sera publié par l'ACNU cette année.

La ministre du Développement international et de la Francophonie Marie-Claude Bibeau participe à la séance publique « Les jeunes comme artisans de la paix ».

## LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS

Coordonné par le ministère de la Défense nationale et le bureau de Dominic Barton, associé directeur mondial chez McKinsey & Co, cet événement a réuni le ministre canadien de la Défense nationale, Harjit S. Sajjan; la ministre du Développement international et de la Francophonie, Marie-Claude Bibeau; et cinq panélistes – John Thornton, Alexandra Guáqueta-Girvin, Charles Sirois, Karin Finkelston, et l'ambassadeur Marc-André Blanchard – pour discuter du rôle du secteur privé dans la prévention des conflits. Faisant observer que la plupart des conflits ne peuvent être réglés militairement, les membres du panel ont évoqué le rôle du secteur privé dans la prévention des conflits, la croissance économique, l'emploi des jeunes et la prévention de la radicalisation dans les zones de conflit. Ils ont convenu que la reconstruction et le maintien de la paix après un conflit exigent des investissements du secteur privé et que les gouvernements ont un rôle à jouer dans la promotion de l'entrepreneuriat local – en particulier pour les femmes entrepreneurs. Les gouvernements doivent promulguer des règlements qui encouragent les nouveaux investissements dans les zones de conflit et dans les



DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 8 2018-04-05 3:14 PM

zones reculées, en s'appuyant sur l'expertise d'organisations internationales telles que la Société financière internationale. Étant donné que l'aide publique officielle mondiale au développement continuera d'être insuffisante pour répondre aux besoins du monde en développement, les participants ont convenu qu'il est impératif de continuer à investir dans des moyens novateurs de prévention des conflits, car les recherches montrent que cela a une incidence notable et durable. Comme l'a fait remarquer le ministre Sajjan, les militaires peuvent « gagner du temps » pour prévenir et arrêter les conflits, mais seuls une société civile et un secteur privé robustes peuvent favoriser une croissance durable.

## RÉSEAU DES CHEFS DE LA DÉFENSE SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Le lancement du Réseau des chefs de la défense sur les femmes, la paix et la sécurité a marqué le début d'un forum de hauts responsables militaires visant à promouvoir la cause des femmes, de la paix et de la sécurité au sein des armées nationales en partageant les pratiques exemplaires, en s'attaquant aux obstacles et défis, et en mesurant les progrès réalisés. Cet événement, co-organisé par le Bangladesh, le Canada et le Royaume-Uni, a réuni près de 30 pays et 65 représentants. Les co-organisateurs ont souligné l'importance de mobiliser activement les chefs de la défense du fait de leur position d'influence à l'égard des femmes, de la paix et de la sécurité, et le rôle intégral des perspectives des genres dans la planification opérationnelle et la prise de décision. Le Bangladesh, le Canada et le Royaume-Uni ont annoncé leurs engagements envers le Réseau, suivi des interventions des pays s'engageant à adhérer au Réseau, en plus des engagements liés à la mise en œuvre des principes de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la cause des femmes, de la paix et de la sécurité au sein de leurs forces armées nationales. Le Réseau a convenu de se réunir en marge de conférences comme la Réunion des ministres de Vancouver afin d'évaluer les progrès accomplis en matière d'engagements et de discuter des défis.

Mme. Jody Thomas, sous-ministre de la Défense nationale; l'hon. Harjit Sajjan, ministre de la Défense nationale; le Premier ministre Justin Trudeau; l'hon. Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères; et le général Jonathan Vance, chef d'État-major de la Défense.

Des délégués de 80 pays et 5 organisations internationales ont participé à la Réunion des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies à Vancouver.

Dominic Barton, John Thornton, Alexandra Guáqueta-Cirvin, Charles Sirois, Karin Finkelston et l'ambassadeur Marc-André Blanchard discutent du rôle du secteur privé dans la prévention des conflits.



DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 9 2018-04-05 3:14 PM

# ANNEXE A

# LISTE DES PARTICIPANTS

Afrique du Sud
Allemagne*
Argentine*
Arménie*
Australie*
Autriche*
Bangladesh*
Belgique*
Bénin*
Bhoutan*
Brésil
Cambodge*
Cameroun*
Canada*
Chili*
Chine*
Colombie*
Commission de l'Union africaine
Côte d'Ivoire
Croatie*
Danemark
Égypte*
Émirats arabes unis
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique*
Éthiopie*
Fédération de Russie
Fidji*
Finlande*
France*
Gambie*
Géorgie
Ghana*
Grèce
Guatemala
Hongrie
Inde*
Indonésie*
Irlande*
Italie*
Japon*
Jordanie*
Kazakhstan*
Kenya*
Kirghizistan
Lituanie*
Malaisie
Maroc*
Mexique*
Mongolie*
Nations Unies
Népal*
Nouvelle-Zélande
Nigéria*
Norvège*
Organisation internationale de la Francophonie
OTAN*
Ouganda*
Pakistan*
Pays-Bas*
Pérou*
Philippines*
Pologne*
Portugal*
République de Corée*
République tchèque*
République-Unie de Tanzanie*
Roumanie*
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*
Rwanda*
Sénégal*
Serbie
Sierra Leone
Sri Lanka*
Suède*
Tchad
Thaïlande*
Tunisie
Turquie*
Ukraine*
Union européenne*
Uruguay*
Vietnam*
Zambie*

*indique un nouvel engagement et/ou un engagement avancé annoncé à Vancouver

Pour de plus amples informations sur les engagements pris par chaque délégation, veuillez visiter notre site web :
https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/campagnes/reunion-ministres-defence-maintien-paix/engagements.html



DGM-2/111/-FXT_UNPKDM_Report-Fre_v2.indd 10 2018-04-05 3:14 PM

# ANNEXE B
# RÉUNION DES MINISTRES DE LA DÉFENSE SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES : COMMUNIQUÉ

Les 14 et 15 novembre 2017, les délégations de 80 pays se sont réunies à Vancouver, au Canada, afin de réaffirmer leur engagement envers les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Depuis plus de soixante ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies servent de modèle de l'engagement mondial commun envers la paix et la sécurité internationales, s'avérant d'être l'un des outils les plus efficaces pour aider les pays hôtes et leur population à cheminer sur la route sinueuse menant du conflit à la paix.

Nous saluons les braves hommes et femmes affectés aux opérations de maintien de la paix partout dans le monde, et nous rendons hommage à ceux et celles qui ont fait le sacrifice ultime pour la cause de la paix.

Comme la complexité de ces opérations augmente, les Nations Unies doivent aussi évoluer; non seulement pour suivre la cadence, mais pour pouvoir anticiper, s'adapter et réagir – autrement et mieux – aux enjeux qui se présentent. En tant que membres des Nations Unies, à titre de pays hôte ou de fournisseur de troupes, de policiers, de ressources financières ou d'équipement, nous avons un rôle essentiel à jouer dans cette évolution. Nous reconnaissons que notre succès n'est possible qu'en misant sur une collaboration mutuelle et avec le Secrétariat des Nations Unies et les organismes régionaux.

## LA VOIE DE L'AVENIR DU MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES : TRAVAILLER AUTREMENT ET MIEUX, ENSEMBLE

Pour ce faire, nous devons travailler ensemble pour réformer nos institutions communes, améliorer l'efficacité opérationnelle et assurer un effort collectif soutenu afin de combler les écarts de capacités dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons également intégrer les questions d'égalité des genres dans la définition et la prestation de ces capacités, si nous souhaitons vraiment faire autrement et mieux.

Nous sommes donc très encouragés par les initiatives prises par le secrétaire général pour poursuivre la réforme dans les domaines de la gestion, du développement, de la paix et de la sécurité et de l'égalité des genres. Nous prenons acte de l'examen des opérations de paix de 2015[1] et de l'orientation complémentaire de ces processus pour faire en sorte que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient davantage axées sur le terrain et pour faire des gens notre priorité. Les Nations Unies doivent évoluer pour mieux faire face aux enjeux critiques que sont la conception, la planification, le ressourcement, l'exécution et la surveillance des opérations de maintien de la paix.

Nous accueillons avec plaisir les nouveaux engagements pris par 49 délégations au cours de la Réunion des ministres de la Défense à Vancouver, ainsi que les progrès que ces annonces de contribution ont permis d'accomplir pour combler les écarts persistants en matière de capacités et pour améliorer le rendement et les capacités des membres en uniforme et du personnel civil. Ces efforts collectifs — la planification, les engagements, le rendement, en plus de la primauté des politiques et des partenariats — ont permis d'étayer notre approche à l'égard de la mise sur pied d'une force stratégique et jouent un rôle essentiel dans la réussite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

1. Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95 S/2015/446) et le rapport du secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations du Comité (A/70/357-S/2015/682).



DGM-2/1117-17-XT UNPKDM Report-Fin v2.indd 11 2018-04-05 3:14 PM

Au fur et à mesure que nous continuons d'améliorer la mise sur pied de la force stratégique, nous devons élargir nos horizons de planification. Dans nos discussions sur les capacités, nous devons voir au-delà des lacunes opérationnelles à court terme ou des plafonds de contributions de troupes et de policiers. Nous devons élaborer systématiquement et de manière transparente des solutions à long terme pour la mise sur pied de la force, notamment par l'analytique de missions fondée sur des données; s'attaquer de manière proactive aux questions de genre, aux capacités policières et francophones, ces dernières étant toujours en pénurie et importantes pour la réussite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons également tenir compte, dès le départ, des stratégies de retrait des opérations de maintien de la paix.

Conformément à ces objectifs, à Vancouver, nous avons relevé des moyens concrets d'aller de l'avant dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en travaillant autrement et mieux, ensemble, de la façon suivante :

- En réitérant nos engagements envers le de maintien de la paix des Nations Unies, par l'intermédiaire de la nouvelle génération d'engagements *conjoints*;
- En améliorant notre capacité à respecter cet engagement, au moyen d'innovations en matière de formation et de renforcement des capacités;
- En harmonisant nos capacités correspondantes, là où elles sont le plus nécessaires sur le terrain, au moyen de stratégies concertées et intégrées de protection des personnes à risque;
- En améliorant l'efficacité des stratégies utilisées pour générer ces capacités, au moyen d'approches améliorées de partenariat et de planification dans le cadre d'alertes avancées et de déploiements rapides.

Nous avons en outre affirmé que l'intégration de la perspective des genres, l'amélioration de la connaissance des langues et des cultures locales, notamment la nécessité de se concentrer sur les opérations en milieux francophones, et le renforcement de la police des Nations Unies sont la clé de la réussite à long terme de ces objectifs.

## LES ENGAGEMENTS CONJOINTS

D'abord et avant tout, nous avons souligné la nécessité d'aller au-delà des modèles traditionnels d'engagement et de déploiement afin d'examiner des façons dont de nombreux pays pourraient partager le fardeau de la prestation des capacités les plus sollicitées. Les engagements *conjoints* sont en soi un moteur qui assure la prévisibilité de l'offre nécessaire pour améliorer les chances de réussite à long terme d'une mission. Nous encourageons les États membres à cerner les domaines où ils pourraient mettre en œuvre des engagements *conjoints* et nous saluons les initiatives en cours, comme les efforts déployés par les États membres et le Secrétariat de l'ONU pour établir des plans de rotation pour les avions de transport militaire dans le cadre de la mission de stabilisation multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali.

Depuis le tout début, la mise sur pied de la force stratégique nous pousse à examiner les capacités nécessaires à l'exécution des mandats et à assurer la protection et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain. Les engagements *conjoints* sont un moyen de combler les écarts les plus importants en matière de capacités dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies, particulièrement dans des domaines tels que l'aviation, le génie et les services médicaux.

À cet égard, nous encourageons le Secrétariat de l'ONU à travailler en étroite collaboration avec les États membres, particulièrement avec les pays fournisseurs de troupes, de policiers, de ressources financières et d'équipement, pour consolider les capacités de maintien de la paix de l'ONU. Nous réitérons notre



DGM-2/1117-FXT_UNPKDM_Report-Fre_v2.indd 12 2018-04-05 3:14 PM

demande au secrétaire général de s'assurer que l'ONU – particulièrement les bureaux qui supervisent les missions de maintien de la paix, le soutien sur le terrain et la gestion – dispose de systèmes pour déployer, intégrer et maintenir les ressources nouvellement engagées avec rapidité et selon les besoins particuliers de chaque mission, notamment dans des domaines tels que le transport aérien, le soutien technique rapide, les quartiers généraux des forces et le recrutement de policiers et de civils.

Une mise en œuvre efficace du mandat nécessite également une attention soutenue aux efforts déployés pour combler les lacunes chroniques relatives aux capacités policières, francophones et en matière d'égalité des genres. Ces capacités sont essentielles à l'atteinte des objectifs d'une mission. Elles permettent de maintenir un dialogue constructif avec les populations locales et d'établir les bases du succès du pays hôte.

Nous reconnaissons également le lien direct entre une participation accrue des femmes aux missions de paix et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. La participation des femmes élargit les compétences et les capacités dans toutes les catégories de personnel et améliore l'image, l'accessibilité et la crédibilité d'une mission auprès de la population locale. Nous demandons donc aux États membres de concrétiser les engagements pris à la Conférence des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies à Londres, soit de doubler le nombre de femmes soldats de la paix dans les missions d'ici 2020, y compris déployer au moins 15 p. 100 d'observatrices militaires ou d'officières d'état-major et 20 p. 100 de policières. Nous saluons le lancement du réseau international des champions militaires de l'égalité des genres, qui contribuera à l'atteinte de ces objectifs, et nous encourageons les États membres à nommer des champions et à se joindre au réseau.

Nous sommes conscients que pour faire tomber les barrières structurelles qui empêchent la pleine participation des femmes aux forces militaires nationales et aux missions de paix de l'ONU, ces objectifs devraient être appuyés par des initiatives de recrutement, de formation et de promotion ciblant les femmes, des stratégies de maintien en poste, des examens des restrictions imposées aux groupes professionnels militaires, l'établissement de rapports périodiques sur la proportion d'hommes et de femmes dans les forces, et la mise en œuvre d'outils de budgétisation tenant compte des genres. Nous soulignons également l'importance de promouvoir l'autonomie des femmes au sein des forces de maintien de la paix afin d'assurer leur accès égal aux postes de haute direction pertinents.

## L'INNOVATION EN MATIÈRE D'INSTRUCTION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Ensuite, nous avons demandé l'établissement d'un partenariat de formation international renouvelé pour les missions de paix de l'ONU, et nous avons encouragé les engagements des États membres dans le domaine du renforcement des capacités liées au maintien de la paix. La complexité des opérations d'aujourd'hui nécessite des mesures coordonnées et transversales pour améliorer l'équipement et la formation des soldats de la paix, y compris les forces de police de l'ONU. Bien que les pays fournisseurs de troupes et de policiers demeurent responsables de la prestation de l'instruction, les États membres, les organisations régionales et le Secrétariat de l'ONU possèdent de nombreuses connaissances et une vaste expérience qu'un pays, à lui seul, quel qu'il soit, ne peut égaler.

Par conséquent, nous recommandons que cette relation renouvelée soit fondée sur une formation durable et un renforcement des capacités ainsi que sur un apprentissage entre pairs appuyés par des partenariats triangulaires élargis entre les donneurs, les pays fournisseurs de troupes et de policiers et le Secrétariat de l'ONU. Cette mesure comprendrait des cadres axés sur des besoins en développement des forces et des policiers à long terme, orientés par des évaluations de rendement axées sur les données et qui assurent la continuité entre les soldats de la paix qui reçoivent l'équipement et l'instruction et ceux qui sont déployés.

Nous accueillons favorablement la création d'un centre de formation des formateurs à Entebbe et nous encourageons l'adoption d'excellentes pratiques novatrices, comme l'utilisation d'équipes mobiles d'entraînement. De même, nous reconnaissons la valeur de la formation et du soutien pour les chefs de mission, et c'est pourquoi nous sommes favorables à la transition vers une formation en cours de mission fondée sur des scénarios et des initiatives de partenariat en leadership.

DGM-2/1117-FXT_UNPKDM_Report-Fin_v2.indd 13 2018-04-05 3:14 PM

Nous reconnaissons la nécessité de consolider la formation préalable au déploiement pour les policiers de l'ONU, y compris par l'utilisation du cadre d'orientation stratégique comme base de l'orientation opérationnelle et des outils de formation, pour assurer une cohérence entre tous les pays fournisseurs de policiers.

Nous sommes conscients qu'il existe des barrières au développement et au déploiement de femmes soldats de la paix et d'instructrices en maintien de la paix qualifiées, et nous nous engageons à créer des mécanismes pour surmonter ces obstacles afin d'offrir aux femmes davantage de possibilités dans le domaine du maintien de la paix.

Nous reconnaissons également qu'un certain nombre de grandes opérations de maintien de la paix de l'ONU se déroulent dans des environnements francophones. Nous devons continuer à combler les lacunes linguistiques et à améliorer les capacités opérationnelles dans l'ensemble des missions, y compris celles menées dans des régions francophones, en misant sur des occasions de partenariats novateurs. Nous nous réjouissons donc de la tenue de la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix en environnement francophone à Paris, en octobre 2016, nous apprécions le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie, et nous encourageons les initiatives de suivi visant à renforcer la capacité des partenaires francophones qui participeront à des missions de maintien de la paix de l'ONU.

Nous encourageons également les efforts soutenus en vue d'évaluer et d'améliorer le rendement des contingents. Nous convenons que l'emploi de soldats de la paix à rendement élevé est essentiel au succès de toute mission. Nous insistons fortement sur le rôle des États membres pour ce qui est d'assurer l'état de préparation opérationnelle et la certification de leurs soldats de la paix. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire que l'ONU consulte plus tôt et plus régulièrement les pays fournisseurs de troupes et de policiers afin de relever les lacunes en matière de formation et de déterminer les mécanismes de correction à adopter pour combler ces lacunes, dans la mesure du possible.

## LA PROTECTION DES PERSONNES À RISQUE

Troisièmement, nous avons souligné le fait que la protection des personnes se trouve au cœur des opérations multidimensionnelles et modernes de maintien de la paix des Nations Unies. Pendant deux décennies, la communauté internationale s'est tournée vers les Nations Unies et les opérations de paix régionales pour intervenir dans des conflits marqués par une violence inacceptable à l'endroit des populations civiles. Aujourd'hui, plus de 95 p. 100 du personnel du maintien de la paix des Nations Unies est affecté à des missions assorties d'un mandat de protection des civils.

Dans ce but, nous insistons sur l'importance d'appuyer des stratégies complètes de protection des civils. Pour ce faire, il convient notamment de donner aux soldats de la paix déployés de la formation sur la protection des civils et de renforcer la responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre des mandats de protection des civils. Nous prenons acte des initiatives prises par des États membres pour adopter des pratiques exemplaires comme stipulé dans les principes de Kigali pour les missions assorties d'un mandat de protection des civils.

Nous constatons que l'intégration des perspectives des genres à tous les niveaux du maintien de la paix est essentielle pour la protection des civils. Le personnel doit être adéquatement formé pour pouvoir prévenir et reconnaître les incidents de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre dans les conflits, et intervenir en conséquence. Pour ce faire, il faut reconnaître les vulnérabilités uniques propres aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons dans un environnement de maintien de la paix. Il faut intégrer les considérations de genre à toute la doctrine et la planification militaire, déployer des femmes soldats de la paix pour qu'elles interagissent avec certains segments de la



DGM-27111-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 14 2018-04-06 3:14 PM

population locale, et nommer des défenseurs des droits des victimes et des protecteurs, au besoin.

Nous reconnaissons qu'une part également importante de la protection des personnes à risque comprend le renforcement des capacités des pays hôtes. Là où son mandat l'autorise à intervenir, la police des Nations Unies joue un rôle important dans le renforcement de la confiance et de la capacité d'un pays hôte à renforcer ses services de police et de justice, ce qui permet aux Nations Unies de réduire leurs effectifs et, ultimement, de mettre fin à leurs opérations de maintien de la paix. Ainsi, nous demandons à la police des Nations Unies de se concentrer davantage sur la mise en place et le soutien d'équipes spécialisées qui peuvent mieux répondre aux besoins déterminés par le pays hôte, selon le cas, et d'intégrer des équipes spécialisées dans la gamme complète des opérations de maintien de la paix conformément aux mandats des missions.

Par ailleurs, nous condamnons vivement l'exploitation et les atteintes sexuelles qui sont commises par les soldats de la paix et le personnel des Nations Unies, et nous exhortons les États membres et le Secrétariat des Nations Unies à redoubler d'efforts pour la prévention, la responsabilisation et l'aide aux victimes. Nous apprécions les plus récents efforts déployés par le secrétaire général pour établir un cercle de leadership de haut niveau et pour conclure une entente volontaire avec les États membres afin d'éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous encourageons tous les membres à donner suite à cette initiative avec les Nations Unies et à la mettre pleinement en œuvre.

Nous accueillons la récente adoption par les Nations Unies d'une approche axée sur la victime, et la nomination d'un défenseur des droits des victimes qui, à cet égard, cherchera à identifier clairement les politiques et les normes adéquates pour aider les victimes de tels actes haineux.

Nous rappelons également que le maintien de la paix peut jouer un rôle important en ce qui concerne la protection des enfants dans les conflits. Nous prenons note l'initiative prise par des États membres d'élaborer des normes dans ce domaine, notamment les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et sur la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

Nous reconnaissons aussi l'importance de mener des missions de maintien de la paix qui présentent un minimum de risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes, et qui atteignent une efficacité optimale dans leur utilisation des ressources naturelles, dans la mesure du possible.

## L'ALERTE AVANCÉE ET LES DÉPLOIEMENTS RAPIDES

Quatrièmement, nous avons réitéré le fait qu'une alerte avancée et qu'un déploiement rapide efficaces sont essentiels pour accroître la confiance parmi les populations civiles et pour prévenir et interrompre les escalades de violence.

La fragmentation au sein des Nations Unies demeure un obstacle majeur à l'intervention rapide et efficace dans les situations présentant des défis en matière de paix et de sécurité. Nous exhortons le Secrétariat de l'ONU à accroître la cohérence dans l'ensemble du système de l'ONU et à s'unir dans l'action, afin d'aider à renforcer l'alerte avancée, l'évaluation, l'analyse et la connaissance de la situation, notamment les capacités de renseignement dans le contexte du maintien de la paix.

Par ailleurs, nous encourageons le Secrétariat à mettre davantage l'accent sur les approches intégrées, notamment les mécanismes de planification, en vue d'appuyer la planification en situation de crise imprévue. Nous insistons sur le fait que les services de police sont une partie intégrante du maintien de la paix de l'ONU lorsque ceux-ci sont ordonnés et, par conséquent, nous soulignons l'importance d'intégrer pleinement la planification des services de police au processus de planification globale des missions.

La coopération et le partenariat entre l'état hôte, les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de troupes, de policiers, de ressources financières et d'équipement, les organisations régionales et le Secrétariat de l'ONU sont essentiels pour tirer profit de ces engagements clés, ainsi que pour reconnaître et éliminer les obstacles bureaucratiques qui continuent de nuire à un déploiement rapide sur le terrain et à l'intérieur de ce dernier.



DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 15 2018-04-05 3:14 PM

L'élaboration d'une liste d'unités militaires et policières prêtes à être déployées depuis leur pays d'origine dans les 60 jours est un important pas vers l'avant.

Nous continuons de reconnaître le rôle essentiel que jouent les organisations régionales et infrarégionales dans la lutte aux défis les plus difficiles au monde en matière de paix et de sécurité. Plus précisément, nous reconnaissons les efforts déployés par l'Union africaine et ses mécanismes sous-régionaux afin de mettre en œuvre la capacité de déploiement rapide de la Force africaine en attente. Nous savons que des pratiques novatrices et des partenariats peuvent développer davantage les capacités opérationnelles de la Force et améliorer les capacités de planification de l'UA et de l'ONU.

Enfin, nous constatons que les forces de maintien de la paix de l'ONU doivent être prêtes à intervenir dans un large éventail de situations et qu'aucun avantage ne devrait être retenu envers ceux qui œuvrent pour la paix. Par conséquent, nous encourageons l'ONU à poursuivre l'essai et l'utilisation de technologies novatrices et modernes sur le terrain, le cas échéant, et conformément aux principes de base du maintien de la paix.

Considérés dans leur ensemble, et en travaillant différemment et mieux, ces efforts amélioreront le maintien de la paix de l'ONU car ils misent sur la force de nos partenariats et sur le but commun pour s'assurer que le maintien de la paix de l'ONU est adapté à l'objectif poursuivi au 21e siècle.

Nous reconnaissons ce but commun comme la raison d'être derrière nos discussions fructueuses à la Réunion des ministres de la Défense sur le maintien de la paix de l'ONU de 2017. Nous sommes reconnaissants de l'appui des États membres, des organisations régionales et du Secrétariat de l'ONU à l'approche de la rencontre ministérielle de Vancouver, notamment trois conférences préparatoires organisées au Bangladesh, au Japon et au Rwanda. Nous sommes également reconnaissants du soutien indéfectible des coorganisateurs de la rencontre ministérielle de Vancouver, y compris le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Japon, les Pays-Bas, le Pakistan, le Rwanda, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Uruguay.

Enfin, nous saluons les efforts déployés par les États membres pour faire progresser leurs engagements depuis 2014, et nous encourageons tous les États membres à s'assurer que leurs engagements sont inscrits dans le Système de disponibilité de capacité de maintien de la paix. Nous constatons que les engagements pris à ces conférences de haut niveau font une différence sur le terrain, sauvent des vies et améliorent les missions de maintien de la paix de l'ONU.

Le Communiqué de Vancouver a été approuvé par les États membres suivants : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, le Bangladesh, la Belgique, le Bénin, le Bhoutan, le Brésil, le Cambodge, le Cameroun, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, l'Éthiopie, les Fidji, la Finlande, la France, la Gambie, le Ghana, la Grèce, le Guatemala, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Kenya, le Kirghizistan, la Lituanie, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, le Népal, le Nigeria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Pakistan, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, le Rwanda, le Sénégal, la Serbie, la Sierra Leone, le Sri Lanka, la Suède, la Tanzanie, la Thaïlande, l'Ukraine, le Vietnam et la Zambie.

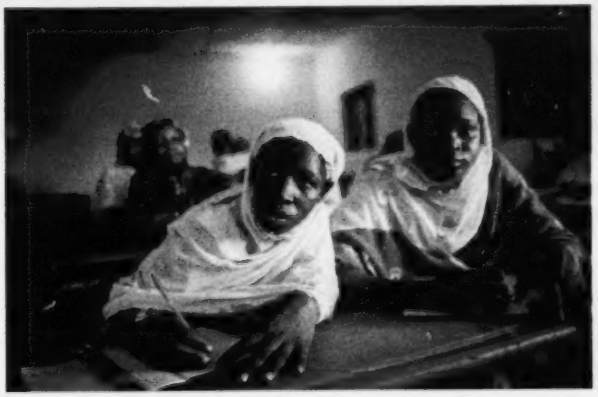

DGM-2/1117-FXT UNPKDM Report-Fre v2.indd 16 2018-04-05 3:14 PM

# ANNEXE C
# PRINCIPES DE VANCOUVER SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA PRÉVENTION DU RECRUTEMENT ET DE L'UTILISATION D'ENFANTS SOLDATS

Les Principes de Vancouver consistent en une série d'engagements politiques pris par les États membres en ce qui a trait à la formation, à la planification et à la conduite de leurs propres forces. Ils visent à adopter une position résolue en vue de prévenir le recrutement d'enfants dans le contexte des opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les alertes rapides et la prévention active du recrutement d'enfants soldats.

Nous avons adopté les Principes de Vancouver le 15 novembre 2017 en marge de la réunion des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies.

Les Principes de Vancouver sont les suivants :

Nous, les États membres, appuyant les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats,

Profondément préoccupés par le recrutement et l'utilisation répandus d'enfants en situation de conflit armé par les forces armées et les groupes armés, notamment comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou objets sexuels, et par d'autres violations graves perpétrées contre les enfants en situation de conflit armé,

Réitérant l'engagement ferme que nous avons pris de protéger les enfants touchés par les conflits armés ainsi que d'enrayer et de prévenir les violations graves perpétrées contre les enfants,

Reconnaissant que le recrutement et l'utilisation d'enfants sont fréquents dans les zones où sont déployées des opérations de maintien de la paix contemporaines, et rappelant que les opérations de maintien de la paix peuvent jouer un rôle dans la prévention des violations graves perpétrées contre les enfants en situation de conflit armé,

Reconnaissant les importantes mesures prises par les Nations Unies, les États membres, la société civile et d'autres acteurs concernés pour lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats,

Rappelant les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2013), 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014) et 2225 (2015),

Faisant fond sur le succès des Principes de Paris dans le cadre de leur 10e anniversaire et cherchant à exposer plus clairement leur orientation dans le contexte du maintien de la paix,

Soulignant la nécessité de prioriser et d'opérationnaliser la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats dans les zones où sont déployées des opérations de maintien de la paix, notant l'importance cruciale de ces mesures de prévention pour assurer la paix et la sécurité, et tenant compte des conséquences différentes que les conflits ont sur les filles et les garçons,

Par la présente, nous nous engageons à ce qui suit :

## MANDATS

1. Promouvoir fortement l'inclusion de dispositions appropriées sur la protection des enfants, notamment sur la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats, dans tous les mandats de maintien de la paix des Nations Unies, y compris dans le cadre d'opérations de maintien de la paix régionales.

## PLANIFICATION

2. Accorder la priorité à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats dans la planification stratégique et opérationnelle de toutes les opérations de maintien de la paix.



DGM-2/1117-FXT_UNPKDM_Report-Fre_v2.indd 17 2018-04-05 3:14 PM

## ALERTE RAPIDE

3. Soutenir les efforts déployés par les Nations Unies en vue de surveiller, de signaler, de détecter et de traiter les indicateurs d'alerte rapide concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats, en reconnaissant que de tels actes peuvent s'apparenter à des crimes de guerre et être les précurseurs d'autres crimes de guerre, y compris les attaques dirigées contre des civils et des biens de caractère civil, les crimes contre l'humanité et le génocide.

## POINTS DE CONTACT EN MATIÈRE DE PROTECTION DES ENFANTS

4. Nommer des points de contact en matière de protection des enfants dans l'ensemble des structures de commandement de nos missions, tant chez les forces militaires que policières, en vue de soutenir l'élaboration d'une norme commune internationale avalisée par les nations participantes et par les Nations Unies pour la formation et l'accréditation de ces points de contact, ainsi que permettre et favoriser la communication, la coordination et la coopération actives entre ces points de contact et les conseillers à la protection des enfants et autres acteurs chargés de la protection des enfants.

## FORMATION

5. Veiller à ce que tous nos soldats de la paix reçoivent de la formation sur la protection des enfants avant d'être déployés dans des opérations de maintien de la paix et à intégrer la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats, ainsi que des directives claires sur les interactions avec des enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés, dans la formation, l'éducation et la doctrine de nos soldats de la paix selon une norme internationale convenue commune avalisée par les Nations Unies, et réaliser des examens réguliers de la formation et de la doctrine pour en assurer l'efficacité.

## SURVEILLANCE ET RAPPORTS

6. Prendre des mesures pour veiller à ce que nos soldats de la paix signalent les violations graves perpétrées contre des enfants en situation de conflit armé, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats, aux conseillers à la protection des enfants des Nations Unies ou par les canaux pertinents établis dans les opérations de maintien de la paix, et inclure de telles mesures de surveillance et de responsabilisation dans notre mandat de mission national et dans la formation de nos soldats de la paix.

## PROTECTION ET SOINS DES ENFANTS

7. Prendre des mesures proactives pour s'assurer que tous les enfants, y compris les enfants associés à des forces armées et à des groupes armés, qui entrent en contact avec nos soldats de la paix au cours d'opérations de maintien de la paix sont traités conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de la personne applicable, une attention spéciale étant accordée à leur statut d'enfants, et sont protégés contre les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de la personne applicable, et que tous les besoins de soin et d'aide de ces enfants sont adéquatement pris en main et communiqués aux chefs des missions et à la chaîne de commandement militaire le plus rapidement possible dans les circonstances.

## PRÉVENTION

8. Agir efficacement en réponse à de l'information crédible, et lorsque le mandat de la mission et nos règles d'engagement l'autorisent, pour protéger les enfants qui risquent d'être recrutés ou utilisés comme enfants-soldats ou de subir d'autres violations graves.

## DÉTENTION

9. Veiller à ce que tous les enfants appréhendés ou détenus temporairement conformément aux règles d'engagement militaires propres à la mission soient traités d'une manière qui respecte les normes internationales, de même que le statut, les besoins et les droits particuliers des enfants, et veiller à ce que la détention soit utilisée comme une mesure de dernier ressort, pour la période la plus courte possible, l'intérêt supérieur de l'enfant



DGM-27117-FXT_UNPKDM_Report-Fre_v2.indd 18 2018-04-05 3:14 PM

étant une considération primordiale, et à ce qu'ils soient remis rapidement aux acteurs chargés de la protection des enfants et aux autorités civiles selon les politiques et les directives établies.

## CONDUITE ET DISCIPLINE

10. Exiger de notre propre personnel qu'il respecte les normes de conduite les plus élevées, et, avec vigueur et transparence, faire enquête et intenter des poursuites, s'il y a lieu et conformément au droit national applicable, ou sinon coopérer pleinement avec l'autorité compétente, en cas d'allégations de violence infligée à des enfants – y compris l'exploitation et les abus sexuels – par nos propres soldats de la paix.

## CONTRIBUTION DES FEMMES

11. Reconnaître la contribution essentielle des femmes à l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix, ainsi que les rôles distincts et cruciaux que jouent les hommes et les femmes dans la protection des enfants et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats.

## DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINTÉGRATION (DDR)

12. Veiller à ce que les enfants-soldats constituent une priorité dans la planification et l'exécution de tous les efforts de désarmement, de démobilisation, de réintégration et, s'il y a lieu, de rapatriement soutenus par les Nations Unies, en tenant compte de leurs besoins particuliers, y compris les besoins fondés sur le sexe, l'âge et d'autres facteurs identitaires, pour aider à leur transition réussie vers une vie normale et empêcher qu'ils soient recrutés de nouveau.

## SANTÉ MENTALE

13. Promouvoir et soutenir activement la recherche sur le traumatisme vécu par le personnel qui affronte des enfants-soldats et qui interagit avec des enfants touchés par un conflit armé, et offrir une préparation préalable au déploiement adéquate, ainsi que du soutien en santé mentale pendant et après le déploiement.

## PROCESSUS DE PAIX

14. Soutenir l'inclusion de dispositions sur la protection des enfants dans les modalités des processus de paix, des accords de paix et des efforts de redressement et de reconstruction déployés après un conflit, en soulignant la vulnérabilité et les besoins de protection particuliers des enfants, l'importance de leur réhabilitation et de leur réintégration dans leurs collectivités, et le besoin urgent de prévenir et d'enrayer le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats en vue d'atteindre une paix viable et durable.

## SANCTIONS

15. Soutenir l'inclusion du recrutement et de l'utilisation d'enfants comme un critère de désignation dans les régimes de sanctions des Nations Unies visant à appuyer le règlement politique des conflits dans le contexte des opérations maintien de la paix.

## PRATIQUES EXEMPLAIRES

16. Communiquer aux autres États membres et aux Nations Unies les pratiques exemplaires et les leçons apprises sur la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats dans le contexte des opérations de maintien de la paix.

## ORIENTATION SUPPLÉMENTAIRE

17. Et, à cet égard, compter sur l'élaboration, en consultation avec les États membres, les Nations Unies et les acteurs chargés de la protection des enfants, d'une orientation opérationnelle pour la mise en œuvre des présents principes.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la Réunion des ministres à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/campagnes/reunion-ministres-defence-maintien-paix.html.



DGM-27111/FXT_UNPKDM_Report-Fre_v2.indd 19 2018-04-05 3:14 PM

**Disclaimer:** The views in this report are summarized and paraphrased from proceedings and may not represent the views of the Government of Canada

**Avertissement :** Les points de vue exposés dans le présent rapport sont des résumés et paraphrases du contenu des débats, et ne reflètent pas nécessairement les opinions du gouvernement du Canada.



DGM-271117-FXT_UNPKDM_Report-Eng_v2.indd 20-21 2018-04-05 3:10 PM